

Ce document contient des renseignements essentiels sur le FNB Bloomberg Nuclear Power First Trust. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus de ce fonds négocié en bourse (FNB). Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec la Société de gestion de portefeuilles FT Canada au 1 877 622-5552 ou visitez le www.firsttrust.ca.

Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Date de création du FNB :	6 janvier 2026
Valeur totale au 6 janvier 2026 :	s. o. ¹⁾
Ratio des frais de gestion (RFG) :	s. o. ¹⁾
Gestionnaire du fonds :	Société de gestion de portefeuilles FT Canada
Gestionnaire de portefeuille :	First Trust Advisors L.P.
Distributions :	Trimestrielles

Dans quoi le FNB investit-il?

Le FNB cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice composé de sociétés qui sont exposées à l'énergie nucléaire, déduction faite des frais, soit initialement l'indice Bloomberg Nuclear Power Index (l'**« indice »**). Le FNB tentera de reproduire le rendement de l'indice indirectement par un investissement dans le FNB Bloomberg Nuclear Power First Trust (le **« fonds sous-jacent »**).

Information sur les opérations

(12 mois se terminant le 6 janvier 2026)

symbole boursier :	RCTR
Bourse :	Bourse de Toronto
Monnaie :	Dollars canadiens
Volume quotidien moyen :	s. o. ¹⁾
Nombre de jours de négociation :	s. o. ¹⁾

Information sur l'établissement du prix

(12 mois se terminant le 6 janvier 2026)

Cours du marché :	s. o. ¹⁾
Valeur liquidative :	s. o. ¹⁾
Écart acheteur-vendeur moyen :	s. o. ¹⁾

¹⁾ Cette information n'est pas disponible puisque le FNB est nouveau.

Dix principaux placements du fonds sous-jacent (au 6 janvier 2026)

Cette information n'est pas disponible puisque le FNB est nouveau.

Répartition des placements du fonds sous-jacent (au 6 janvier 2026)

Cette information n'est pas disponible puisque le FNB est nouveau.

Quels sont les risques associés à ce FNB?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ». En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

La Société de gestion de portefeuilles FT Canada estime que la volatilité de ce FNB est **moyenne à élevée**. Puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB, ce niveau de risque ne constitue qu'une estimation faite par la Société de gestion de portefeuilles FT Canada. En règle générale, le niveau est établi d'après la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps.

Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique Facteurs de risque dans le prospectus du FNB.

Aucune garantie – Ce FNB n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du FNB?

Cette section vous indique le rendement des parts du FNB, calculé en fonction de la valeur liquidative du FNB. Toutefois, ces renseignements ne sont pas disponibles puisque le FNB est nouveau.

Rendements annuels

Cette section présente le rendement des parts du FNB au cours des années civiles antérieures. Toutefois, ces renseignements ne sont pas disponibles puisque le FNB est nouveau.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Cette section présente le meilleur et le pire rendement des parts du FNB sur trois mois au cours de la dernière année. Toutefois, ces renseignements ne sont pas disponibles puisque le FNB est nouveau.

Rendement moyen

Cette section présente la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans les parts du FNB. Toutefois, ces renseignements ne sont pas disponibles puisque le FNB est nouveau.

Négociation des parts de FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB.

Établissement du prix

Les parts de FNB ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

- Les parts de FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le cours **acheteur** et le cours **vendeur**.
- Le cours **acheteur** est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts. Le cours **vendeur** est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée **écart acheteur-vendeur**.
- En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

Valeur liquidative

Comme les organismes de placement collectif, les FNB ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.

La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

Ordres

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

À qui le FNB est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- veulent une exposition à des sociétés qui sont exposées à l'énergie nucléaire;
- peuvent supporter les hauts et les bas du marché boursier.

Combien cela coûte-t-il?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du FNB. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un FNB à l'autre.

Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Courtages

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts du FNB. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des FNB sans commission ou exigent un investissement minimal.

2. Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du FNB.

Les frais du FNB se composent des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais d'opérations. Les frais de gestion annuels à l'égard des parts correspondent à 0,15 %² de la valeur du fonds. Puisque le FNB est nouveau, les frais d'exploitation et les frais d'opérations ne sont pas encore connus.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, communiquez avec la Société de gestion de portefeuilles FT Canada ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

Société de gestion de portefeuilles FT Canada
40 King Street Ouest, bureau 5102
Scotia Plaza, Box 312
Toronto (Ontario) M5H 3Y2

Téléphone : 416 865-8065
Sans frais : 1 877 622-5552
Courriel : info@firsttrust.ca
Site Web : www.firsttrust.ca

² Le FNB Trust investira dans le fonds sous-jacent et, par conséquent, prendra également en charge les frais de gestion annuels (soit 0,70 % de la valeur liquidative du fonds sous-jacent) qui sont payables sur la tranche de ses actifs en portefeuille investis dans le fonds sous-jacent. En conséquence, les frais de gestion annuels pris en charge par les porteurs de parts à l'égard de leurs parts totaliseront 0,85 % de la valeur liquidative des parts.